Publié le 25 janvier 2024

« Accélérer la transition alimentaire », l’appel à manifestation d’intérêt (AMI) de la Banque des Territoires se poursuit

Lancé en 2021, les prochaines relèves de cet AMI auront lieu les 1er mars, 2 mai et 1er juillet 2024.

- Vous êtes une entreprise d’utilité sociale (ESS, ESUS, entreprise à mission), une coopérative, une association ou une entreprise publique locale ?
- Vous portez un projet d’aide à l’installation d’agriculteurs, de facilitation des circuits courts de proximité, d’approvisionnement de la restauration collective en produits compatibles EGALIM, de transformation territoriale, de tiers-lieux nourriciers, de réduction du gaspillage alimentaire ou encore de lutte contre la précarité alimentaire ?
- Votre projet a des impacts sociaux, environnementaux et territoriaux positifs ?
- Vous recherchez des financements en capital ou quasi-fonds propres (prêt subordonné, titres participatifs, obligation, etc.) pour au moins 200 000 € ?

Transmettez votre candidature (dossier téléchargeable sur cette page web dédiée), posez toutes vos questions à ou contactez à l’adresse amitransitionalimentaire@caissedesdepots.fr.

Le cahier des charges de l’AMI est disponible sur le site de la Banque des Territoires. Il détaille les conditions d’éligibilité et les solutions de financement proposées, ainsi qu’une foire aux questions.